

ASSURANCE CHÔMAGE

FIN DES NÉGOS OU PAS ?

La séance a porté sur la question de la précarité. Le patronat avait envoyé un projet d'accord la veille au soir en 3 parties :

- 1. La gouvernance de l'assurance chômage ;**
- 2. La baisse des droits ;**
- 3. Des mesures pour encadrer les « Contrats courts récurrents ».**

Toutes les organisations syndicales ont tenu à ce qu'un système de modulation des cotisations patronales soit mis en place sur les contrats courts (surcotisation pour la CGT et bonus-malus pour les autres). La situation s'est bloquée devant le refus du patronat d'envisager la moindre augmentation de cotisations patronales.

La séance du 14 février marque la reprise des négociations, après l'annulation de la séance du 31 janvier. Macron ayant déclaré qu'il envisageait de mettre en place un système de bonus-malus, le patronat est allé faire jouer ses réseaux à Matignon et au ministère du Travail pour torpiller le projet.

La séance a donc débuté par l'explication alambiquée de leur retour dans la négociation.

Le chiffrage du bonus-malus proposé par FO a ensuite été examiné... pour être balayé d'un revers de main par le patronat. La CGT a de nouveau défendu un système de surcotisations partagées entre les entreprises donneuses d'ordre et leurs sous-traitants, que le patronat a également renvoyé à plus tard. Toutes les organisations syndicales se sont mises d'accord pour ne parler que de la 3^e partie du document patronal, en portant l'accent sur la lutte contre la précarité.

Toutes les mesures proposées par le patronat sont soit des mesurette pour accompagner la précarité au lieu de la mettre en cause, soit des remises en cause des droits des salariés :

- développement des groupements d'employeurs sans pour autant proposer des CDI ;
- développement du CDI intérimaire, en faisant sauter les seuils de durées de missions, au bénéfice du patronat ;

- CDD d'usage : encadrement pour « *allonger la durée des contrats* », sans pour autant créer des emplois permanents en cas d'abus, promesse d'une prime hypothétique – de toute façon exclue pour les saisonniers ;
- informations des personnes en CDD sur les postes à pourvoir dans les entreprises ;
- généralisation du CDD de remplacement couvrant plusieurs postes ;
- mobilisation des heures complémentaires pour les temps partiels – une façon de contourner les requalifications à temps plein ;
- prise en compte de l'ancienneté en CDD lors de l'embauche en CDI – au bon vouloir de l'employeur ;
- microparticipation des employeurs à la complémentaire santé – si le salarié en CDD de moins d'un mois y a souscrit ;
- facilitation théorique de l'accès au conseil en évolution professionnelle ;
- amélioration de l'accès au dispositif d'aide au logement ou à la mobilité.

Le patronat a tout tenté pour amener les organisations syndicales sur sa partie 2, qui concerne tous les dispositifs baissant les droits. Il sait que toutes les organisations syndicales – sauf la CGT – sont favorables à des degrés divers à ses propositions (passage de 57 à 56 % du salaire de référence pour la CGC, remise en cause de l'activité conservée pour la CFDT, etc.).

La séance s'est conclue sur un psychodrame : le négociateur Medef a tenté de pousser la délégation CGT vers la sortie pour ne garder que les potentiels signataires et le patronat refuse toujours de s'engager à débloquent la situation sur les « bonus-malus ». À cette heure, nous ne savons pas si la séance du 20 février se tiendra et sur la base de quel texte.

Nous continuons à alerter sur les dangers de cette négociation, ouverte sous la pression d'une lettre de cadrage exigeant 1,3 milliard d'euros par an d'économies sur le dos des chômeurs. La CGT combat ces baisses de droits, qu'elles soient rendues effectives par un accord inacceptable ou par une décision du gouvernement.